

# CIMETIERE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la gestion du cimetière municipal. Les données sont conservées pour une durée illimitée et sont destinées à la gestion, facturation, contact par le service Etat-Civil de la Ville de Saint-Jean-de-Monts. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant de préférence par voie électronique à l'adresse [contact@mairie-saintjeandemonts.fr](mailto:contact@mairie-saintjeandemonts.fr) ou à défaut par voie postale : Ville de Saint-Jean-de-Monts, service informatique, 18, rue de la Plage, 85160 Saint-Jean-de-Monts.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour la gestion du cimetière municipal aux fins de gestion, facturation et contact.

En cochant cette case, j'accepte la collecte d'informations

Je soussigné (e) : .....

Adresse : .....

Code Postal et VILLE : .....

Téléphone : ..... Adresse courriel : .....

## A L'HONNEUR DE SOLLICITER :

- ⇒ **1 \*  UNE DEMANDE D'EMPLACEMENT / 2023** ou  
 ⇒ **2 \*  RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION, échue en 2023**

(lorsque la concession arrive à expiration, il est possible de la renouveler dans les 2 ans suivant son expiration. La durée de renouvellement doit être égale ou supérieure à la durée initiale de la concession.)

(pleine-terre ou caveau : ..... ; voir le nombre de place : ..... Date mise à jour, )

**Numéro dossier CONCESSION :** ..... ; **CARRÉ :** ..... ; **EMPLACEMENT N° :** .....

<input type="checkbox"/> d'une case au columbarium	<input type="checkbox"/> 10 ans 350 euros	<input type="checkbox"/> 15 ans 530 euros	<input type="checkbox"/> 30 ans 1050 euros
<input type="checkbox"/> d'un caveau	<input type="checkbox"/> 10 ans 350 euros	<input type="checkbox"/> 15 ans 530 euros	<input type="checkbox"/> 30 ans 1050 euros
<input type="checkbox"/> d'une concession de terrain	<input type="checkbox"/> 15 ans 115 euros	<input type="checkbox"/> 30 ans 230 euros	(pour 2 m2)
	230 euros	470 euros	(pour 4 m2)

(option achat concession avec caveau existant, .... Places **Total :**

<input type="checkbox"/> Individuelle*	
<input type="checkbox"/> Collective*	
<input type="checkbox"/> Familiale*	

\*\*\* voir au verso

Je m'engage à verser le montant du tarif en vigueur fixé par le Conseil Municipal (tarifs année 2023, extrait délibération au verso) et je m'engage en outre à respecter le règlement du cimetière.

- Documents à joindre :**  copie d'un justificatif de domicile ou de résidence  
 copie du livret de famille  
 copie d'une pièce d'identité

A Saint-Jean-de-Monts, le

Signature :

\*\*\*Trois catégories de concessions ont ainsi été définies par la jurisprudence administrative :

- Une concession est dite **individuelle** lorsque seule peut y être inhumée la personne au profit de laquelle elle a été acquise, à l'exclusion de toute autre ;
- Une concession est dite **collective** lorsqu'elle est accordée, en indivision, au bénéfice de personnes nommément désignées dans l'acte de concession, ayant ou non des liens familiaux entre elles ;
- Une concession est dite **familiale** lorsque son titulaire a entendu y permettre, outre sa propre inhumation, celle des membres de sa famille, ce qui inclut son conjoint, ses ascendants, ses descendants, ses alliés, ses enfants adoptifs et même des personnes unies à lui par des liens particuliers d'affection. Toutefois, le concessionnaire est le responsable de la mise en œuvre du droit à l'inhumation dans la concession et peut, à ce titre, exclure nommément certains parents. Il revient au maire de veiller au respect de ces règles et de s'opposer, le cas échéant, à l'inhumation dans la concession d'une personne qui en aurait été explicitement écartée.

Extrait délibération numéro 2022-092 du 15 décembre 2022, objet : tarifs municipaux 2023

<b>TARIFS - CONCESSIONS CIMETIERE et TRAVAUX FUNERAIRES</b>			
<b>Objet</b>			<b>Tarifs 2023</b>
<b>CONCESSIONS</b>	<b>Concession / caveau 2m<sup>2</sup></b>	sur 15 ans	115.00 €
		sur 30 ans	230.00 €
	<b>Concession / caveau 4m<sup>2</sup></b>	sur 15 ans	230.00 €
		sur 30 ans	470.00 €
	<b>Caveau (80 cm de large ; 2,20 m de long ; 52 cm de hauteur)</b>	1 place	530.00 €
		2 places	790.00 €
		3 places	1 060.00 €
		4 places	1 330.00 €
	<b>Concession / columbarium (40 cm de large ; 40 cm de hauteur ; 45 cm de profondeur)</b>	sur 10 ans	350.00 €
		sur 15 ans*	530.00 €
		sur 30 ans	1 050.00 €
	<b>Concession / cavurne (50 cm de large ; 50 cm de long ; 38 cm de hauteur)</b>	sur 10 ans	350.00 €
sur 15 ans*		530.00 €	
sur 30 ans		1 050.00 €	
<b>TRAVAUX et VACATIONS FUNERAIRES</b>	Utilisation du dépositaire (prix à la journée)		21.00 €
	Vacations mentionnées à l'article L. 2213-14 du CGCT *		25.00 €
* Vacations mentionnées dans : - la loi 2008-1350 du 19/12/2008 - article 5 - le décret 2010-917 du 03/08/2010 - la loi 2011-525 du 17 mai 2011 - le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-14 et L2213-15			